

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES 2025-2030

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Pour le STDF, l'intégration des considérations environnementales consiste à prendre en compte les besoins, difficultés et possibilités liés à l'environnement dans les projets et les axes de travail du STDF. Cette intégration n'est effectuée que lorsque cela s'avère pertinent au regard de l'objectif programmatique du STDF, axé sur le renforcement et la durabilité des capacités SPS des parties prenantes des secteurs public et privé dans les pays en développement afin de faciliter un commerce sûr. Le présent plan d'action sera mis en œuvre en veillant à la rentabilité et à l'adéquation avec l'axe principal du STDF, qui consiste à aider les pays en développement à mettre en œuvre les normes internationales (Codex, CIPV, OMSA) reconnues par l'Accord SPS de l'OMC afin de garantir la protection de la santé et de faciliter les échanges.

POURQUOI: Objectifs du plan d'action

- Faire mieux comprendre aux parties prenantes les interactions entre les mesures SPS et l'environnement, y compris la biodiversité et les changements climatiques.
- Prendre en compte, dans la mesure où cela est pertinent et réalisable, les besoins, difficultés et possibilités liés à l'environnement dans les programmes de renforcement des capacités SPS, sans mobiliser des ressources qui devraient être consacrées à l'objectif principal du STDF.

COMMENT: Piliers du plan d'action

- Promouvoir la sensibilisation et le partage de connaissances sur l'intégration des considérations environnementales dans le contexte de la facilitation d'un commerce sûr.
- Renforcer les pratiques d'intégration des considérations environnementales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le STDF et des dons pour l'élaboration de projets (DEP), le cas échéant.

QUI: Public ciblé

- Secrétariat du STDF
- Partenariat mondial du STDF
- Organismes chargés de la mise en œuvre des projets du STDF, partenaires et bénéficiaires (y compris les parties prenantes des secteurs public et privé des pays en développement)
- Autres partenaires internationaux, régionaux et nationaux

D'une évaluation externe des enseignements tirés concernant l'environnement, la biodiversité et les changements climatiques à un plan d'action

La Stratégie 2025-2030 du STDF engage le STDF à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action visant à intégrer la dimension environnementale dans ses trois axes de travail, sur la base des conclusions et recommandations issues d'une évaluation externe réalisée en 2024 concernant la manière dont l'environnement, la biodiversité et les changements climatiques ont été pris en compte dans les travaux du STDF.¹ Le présent plan d'action a été élaboré dans ce contexte. Il reflète les contributions et les enseignements tirés des discussions en ligne avec les organisations qui mettent en œuvre les projets du STDF, ainsi que les observations reçues en 2025 de la part des partenaires fondateurs du STDF, des donateurs, des experts des pays en développement et d'autres membres du Groupe de travail du STDF.

I. Contexte

Les questions environnementales et les changements climatiques sont devenus d'importants perturbateurs des systèmes alimentaires mondiaux, augmentant et modifiant la nature, l'incidence et la propagation des risques pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux, modifiant aussi les modes de production, de transformation, de stockage, de distribution et d'échanges des produits alimentaires.

Pour le STDF, l'intégration des considérations environnementales consiste à prendre en compte les besoins, difficultés et possibilités liés à l'environnement dans les projets et les axes de travail du STDF. Cette intégration n'est effectuée que lorsque cela s'avère pertinent au regard de l'objectif programmatique du STDF, axé sur le renforcement et la durabilité des capacités SPS des parties prenantes des secteurs public et privé dans les pays en développement afin de faciliter un commerce sûr. Cela s'inscrit dans le cadre de l'approche "Une seule santé" promue par les partenaires fondateurs du STDF, qui reconnaît l'interdépendance et les liens étroits entre la santé des personnes, la santé des animaux domestiques et sauvages, la préservation des végétaux et la santé de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes).

Les mesures SPS et l'environnement sont étroitement liés, car les règles SPS visent essentiellement à protéger la vie et la santé des risques provenant du monde naturel, qu'il s'agisse des végétaux, des animaux, des écosystèmes ou des systèmes alimentaires. Les mesures SPS sont conçues pour protéger la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux, mais peuvent également recouper des objectifs environnementaux tels que la conservation de la biodiversité et la résilience climatique. Par exemple, l'amélioration du suivi, de la surveillance et du diagnostic des parasites des végétaux et des maladies animales contribue à protéger les systèmes agricoles et les environnements naturels contre l'introduction et la propagation de parasites, de maladies et d'espèces exotiques envahissantes qui peuvent nuire aux écosystèmes. Les réglementations SPS soutiennent également la biosécurité en établissant des protocoles de quarantaine et des systèmes de surveillance qui protègent les écosystèmes.

En outre, les mesures SPS renforcent les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires, notamment l'utilisation appropriée des pesticides et la gestion efficace des maladies des végétaux et des animaux. Dans certains cas, les innovations dans le domaine SPS visant à faciliter un commerce sûr ont également des retombées positives pour l'environnement, notamment en ce qui concerne la biodiversité et le climat. Par exemple, il a été démontré que l'utilisation de biopesticides pour faire face aux problèmes commerciaux liés aux résidus de pesticides ou le recours à des traitements de substitution au bromure de méthyle pour les matériaux d'emballage en bois sont bénéfiques tant pour les systèmes de production que pour l'environnement.

La déclaration intitulée "Décision relative aux questions SPS: Relever les défis SPS du monde moderne", adoptée à la douzième Conférence ministérielle, a souligné que l'Accord SPS et ses dispositions étaient aussi pertinents et applicables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1995 et qu'ils continuaient de préserver le droit des Membres de prendre les mesures qui étaient nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux. En outre, elle a reconnu que le secteur agricole avait évolué à l'échelle mondiale depuis l'adoption de l'Accord SPS en 1995, créant de nouvelles possibilités et des nouveaux défis pour les échanges internationaux de produits alimentaires, d'animaux et de végétaux.¹

¹ Ceux-ci sont notamment la croissance de la population mondiale ainsi qu'une intensification de la circulation des produits agricoles pour répondre à l'évolution des structures et de la répartition de la population; le rythme accru de l'innovation dans le domaine des outils et de la technologie; le changement climatique et l'accroissement des défis environnementaux, ainsi que les contraintes pour la production d'aliments qui y sont associées; l'importance grandissante des pratiques et systèmes de production agricoles durables, y compris leur contribution à la lutte contre le changement climatique et à la conservation de la biodiversité; les pressions variables dues à la dissémination de parasites, de maladies, d'organismes porteurs de maladies ou d'organismes pathogènes, la menace croissante que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé des personnes et des animaux, ainsi que l'apparition de maladies infectieuses liées à l'interface homme-animal-environnement,

Le développement du commerce international peut accélérer la propagation des parasites et des maladies dans des régions qui n'y avaient jamais été confrontées auparavant, entraînant ainsi une surcharge des systèmes nationaux de surveillance et d'intervention et de graves conséquences, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Par exemple, les parasites des végétaux détruisent à eux seuls 40% de la production agricole mondiale chaque année, ce qui représente des pertes économiques estimées à 220 milliards d'USD.² Ces pertes menacent directement les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes agricoles dans les pays en développement. Alors que les changements climatiques accentuent la pression exercée par les parasites et les maladies et aggravent les risques liés à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la nécessité de disposer de systèmes SPS efficaces, fondés sur des données scientifiques et basés sur des normes internationales, devient encore plus pressante.³

Le partenariat mondial du STDF promeut des intérêts communs en matière de facilitation d'un commerce sûr et suscite des améliorations ayant un effet catalyseur en matière SPS dans les pays en développement qui contribuent à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la résilience face aux changements climatiques dans ces pays. Conformément à la Stratégie 2025-2030 du STDF, intitulée "Faciliter un commerce sûr pour atteindre les objectifs mondiaux"⁴, le STDF soutient le renforcement et la durabilité des capacités SPS des parties prenantes des secteurs public et privé dans les pays en développement. La Stratégie reconnaît que la mise en place de systèmes SPS solides contribue à protéger l'environnement, à préserver la biodiversité et à renforcer la résilience face aux changements climatiques. Dans ce cadre, le STDF élaborera et mettra en place un plan d'action pour intégrer l'environnement dans ses trois axes de travail, sur la base des conclusions et recommandations issues de l'Évaluation environnementale de 2024.

Le présent plan d'action fournit des orientations simples et pratiques sur la manière de prendre en compte les besoins, difficultés et possibilités liés à l'environnement dans les trois axes de travail du STDF (plate-forme mondiale, travaux liés à la connaissance et mécanisme de financement). Il a été élaboré en consultation avec les membres du partenariat mondial du STDF et les organismes chargés de la mise en œuvre des projets, en tenant compte des conclusions et recommandations issues de l'Évaluation environnementale de 2024.⁵

II. Objet du plan d'action

Le présent plan d'action se veut un outil simple et pratique, conçu pour orienter les efforts en matière d'intégration des considérations environnementales menés par le Groupe de travail du STDF, les organismes chargés de la mise en œuvre des projets et le secrétariat.

Le plan d'action s'articule autour de deux piliers:

- Promouvoir la sensibilisation et le partage de connaissances sur l'intégration des considérations environnementales dans le contexte de la facilitation d'un commerce sûr.
- Renforcer les pratiques d'intégration des considérations environnementales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le STDF (DRP) et des dons pour l'élaboration de projets (DEP), le cas échéant.

en particulier les zoonoses; et le maintien en application de mesures SPS qui pourraient constituer une restriction déguisée au commerce international.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2021), *A Multi-Billion Dollar Opportunity – Repurposing Agricultural Support to Transform Food Systems*, FAO, Rome.

³ Note d'information du STDF, 2018, "Promoting safe trade, protecting the environment", https://standardsfacility.org/sites/default/files/Environment_Briefing_2018.pdf

⁴ https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/2025-03/STDF_strategy_2025-2030_Eng.pdf.

⁵ https://standardsfacility.org/sites/default/files/2024-09/STDF_Environment_Assessment_Final.pdf.

Pilier 1: Promouvoir la sensibilisation et le partage de connaissances sur l'intégration des considérations environnementales dans le contexte de la facilitation d'un commerce sûr

L'évaluation environnementale a montré que le partenariat mondial du STDF constituait une source d'information fiable et qu'il permettait de rassembler des membres issus d'horizons divers travaillant sur des sujets liés aux mesures SPS, y compris l'environnement. Les travaux du STDF sur l'intégration des considérations environnementales, axés sur les questions SPS et les liens entre le commerce sûr, l'environnement et les changements climatiques, ont été considérés comme novateurs.

Dans ce contexte, le partenariat mondial du STDF peut continuer de jouer un rôle important pour mieux faire connaître les liens entre les questions SPS, l'environnement, les changements climatiques et la biodiversité auprès des membres du partenariat, ainsi que des organisations publiques et privées des pays en développement. Il peut également aider les bénéficiaires des projets et les parties prenantes des pays en développement à renforcer leurs capacités SPS de manière à générer des avantages connexes pour l'environnement en vue d'accroître l'impact et la durabilité. Les produits de communication mettant l'accent sur l'environnement s'inscriront dans le cadre de l'objectif programmatique du STDF et de la facilitation d'un commerce sûr.

Produits attendus

- **Intégration des considérations environnementales en tant que question transversale** dans les activités et les travaux liés à la connaissance du STDF.
- **Établissement de nouveaux récits et supports de communication** présentant les résultats des travaux du STDF liés à l'intégration des considérations environnementales **ou mise à jour de ceux existants**.
- **Augmentation du nombre d'activités ou de produits liés à la connaissance conçus par le STDF ou conjointement avec des partenaires** dans le domaine de l'environnement, des changements climatiques et de la biodiversité afin de mieux faire connaître le lien entre ces questions et le renforcement des capacités SPS.

Actions

- **Promouvoir le dialogue et l'échange de données d'expérience** sur la facilitation d'un commerce sûr et l'intégration des considérations environnementales, en collaboration avec les partenaires fondateurs du STDF, d'autres membres du partenariat et des organisations axées sur l'environnement (par exemple le PNUE, la CDB, le FEM ou Biodiversity International). Il s'agit notamment de mettre à profit le partenariat public-privé du STDF et le Comité consultatif sur la certification SPS électronique, les liens régionaux du STDF et les initiatives conjointes (par exemple, en ce qui concerne les produits liés à la connaissance et les activités).
- **Inscrire un point dédié à l'environnement à l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail** afin de partager des renseignements actualisés sur les travaux du STDF et de ses partenaires concernant l'intégration des considérations environnementales dans le contexte du renforcement des capacités SPS.
- **Améliorer la visibilité** des travaux du STDF liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la biodiversité sur le site Web du STDF, dans ses rapports annuels, sur les réseaux sociaux et via d'autres canaux, dans le cadre de l'objectif programmatique du STDF et sur la base de son Plan de communication.

Pilier 2: Renforcer les pratiques d'intégration des considérations environnementales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le STDF et des DEP

L'évaluation externe a révélé que, si le secrétariat du STDF a su utiliser efficacement ses ressources et ses effectifs limités pour intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration des projets et l'établissement des rapports, le suivi et la communication des résultats environnementaux de ses projets pourraient être améliorés. L'évaluation a recommandé d'améliorer la visibilité des

aspects environnementaux dans les projets du STDF, le cas échéant et si cela s'avère pertinent, en identifiant des résultats et/ou des activités axés sur l'environnement. Le présent plan d'action adopte une approche pragmatique de l'intégration des considérations environnementales, le cas échéant et si cela s'avère pertinent, dans le cadre de l'objectif programmatique du STDF. Il définit une approche systématique visant à intégrer les considérations environnementales tout au long du cycle de vie des projets du STDF sur la facilitation d'un commerce sûr et à favoriser les retombées positives le cas échéant.

Produits attendus

- **Meilleure prise en compte des besoins, possibilités et difficultés** liés à l'intégration des considérations environnementales dans les projets financés par le STDF, le cas échéant et si cela s'avère pertinent.
- **Amélioration du suivi, de l'établissement de rapports et de la promotion de l'apprentissage** à partir des résultats des projets liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la conservation de la biodiversité.
- **Établissement de formulaires de demande de projet et de modèles d'évaluation de projet** facilitant l'intégration des considérations environnementales.
- **Amélioration de la sensibilisation, de la compréhension et des capacités des responsables de la mise en œuvre des projets** en vue de l'intégration des considérations environnementales dans les projets financés par le STDF.

Actions

- **Élaborer une liste de questions** comprenant des questions d'orientation afin d'aider les responsables de la mise en œuvre des projets à mieux cerner les besoins, les possibilités et les difficultés liés à l'intégration des considérations environnementales tout au long du cycle des projets (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation et apprentissage), et à les intégrer efficacement dans les projets financés par le STDF.
- **Procéder à un examen préliminaire** des possibles enjeux environnementaux lors de la conception et de l'examen des nouvelles demandes de projets, en utilisant la liste de questions du STDF pour l'intégration des considérations environnementales (voir l'annexe III).
- **Élaborer un "marqueur du STDF relatif à l'environnement"** afin de classer les projets du STDF d'après la façon dont ils répondent aux besoins, difficultés et possibilités liés à l'environnement dans les activités et les produits proposés. Par souci de cohérence avec l'approche utilisée pour l'intégration de l'égalité des genres, l'indicateur du STDF relatif à l'environnement comportera trois niveaux.
- **Déterminer le niveau** des propositions de projets sur la base de l'indicateur du STDF relatif à l'environnement, et revoir ce niveau pendant la mise en œuvre du projet, le cas échéant.
- **Améliorer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA)** des résultats des projets liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la biodiversité sur la base du Cadre de SEA du STDF. Cela passe par l'identification d'indicateurs pertinents au niveau des projets et du programme, la collecte de données et d'autres éléments factuels (par exemple des exemples de réussite) et la prise en compte dans les évaluations a posteriori du STDF des résultats et des retombées en matière environnementale.

III. Calendrier

Le présent plan d'action complète la Stratégie 2025-2030 du STDF, qui s'appuie sur le Cadre de SEA du STDF et le Plan de communication du STDF. Il sera réexaminé et mis à jour si nécessaire, sur la base des résultats obtenus et des enseignements tirés, en collaboration avec le Groupe de travail du STDF.

IV. Mise en œuvre

Le présent plan d'action sera mis en œuvre en veillant à la rentabilité et à la parfaite adéquation avec l'approche du STDF axée sur le renforcement des capacités SPS et la facilitation d'un commerce sûr. La mise en œuvre des activités susmentionnées sera intégrée aux travaux en cours, sans que des ressources devant être consacrées aux axes de travail du STDF soient mobilisées. Tout autre besoin en ressources sera examiné par le Groupe de travail du STDF dans le cadre de l'approbation des plans de travail annuels et/ou des demandes de projet.

ANNEXES

ANNEXE I - PRINCIPAUX PILIERS ET PRODUITS ATTENDUS

PILIER	PRODUITS ATTENDUS ⁶
Promouvoir la sensibilisation à l'intégration des considérations environnementales dans le contexte de la facilitation d'un commerce sûr	- Intégration des considérations environnementales en tant que question transversale dans les activités et les travaux liés à la connaissance du STDF. - Établissement de nouveaux récits et supports de communication présentant les résultats des travaux du STDF liés à l'intégration des considérations environnementales ou mise à jour de ceux existants. - Augmentation du nombre d'activités ou de produits liés à la connaissance conçus par le STDF ou conjointement avec des partenaires dans le domaine de l'environnement, des changements climatiques et de la biodiversité afin de mieux faire connaître le lien entre ces questions et le renforcement des capacités SPS.
Renforcer les pratiques d'intégration des considérations environnementales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le STDF et des DEP	- Meilleure prise en compte des besoins, possibilités et difficultés liés à l'intégration des considérations environnementales dans les projets financés par le STDF. - Amélioration du suivi, de l'établissement de rapports et de la promotion de l'apprentissage à partir des résultats des projets liés à l'environnement, aux changements climatiques et à la conservation de la biodiversité. - Établissement de formulaires de demande de projet et de modèles d'évaluation de projet facilitant l'intégration des considérations environnementales. - Amélioration de la sensibilisation, de la compréhension et des capacités des responsables de la mise en œuvre des projets en vue de l'intégration des considérations environnementales dans les projets financés par le STDF.

⁶ Les progrès réalisés concernant ces produits feront l'objet d'un suivi et seront mesurés au moyen des indicateurs figurant dans le Cadre de SEA du STDF. Le Cadre de SEA actualisé sera bientôt disponible sur le site Web du STDF.

ANNEXE II - MARQUEUR DU STDF RELATIF À L'ENVIRONNEMENT

Marqueur	Description
NIVEAU 1 – Projets ayant un potentiel limité pour l'intégration des considérations environnementales	- Projets offrant peu de possibilités d'intégrer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité et/ou l'adaptation aux changements climatiques et/ou l'atténuation de leurs effets dans les activités/produits/résultats proposés (d'après l'examen initial basé sur la liste de questions du STDF). - Projets présentant un risque minime d'impact négatif sur l'environnement
NIVEAU 2 – Projets comportant des interventions modérées en matière d'intégration des considérations environnementales	- Projets offrant des possibilités modérées d'intégrer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité et/ou l'adaptation aux changements climatiques et/ou l'atténuation de leurs effets dans les activités/produits/résultats proposés (d'après l'examen initial basé sur la liste de questions du STDF). - Au moins un produit consacré spécifiquement à l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques et/ou à l'atténuation de leurs effets et/ou à la conservation de la biodiversité.
NIVEAU 3 – Projets comportant des interventions majeures en matière d'intégration des considérations environnementales	- Projets dans lesquels la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité et/ou l'adaptation aux changements climatiques et/ou l'atténuation de leurs effets revêtent une importance majeure, ces questions étant intégrées dans l'ensemble du projet, avec des résultats finals explicites attendus. - Plusieurs activités ou produits ciblés comprenant des objectifs clairs ont été conçus en vue de promouvoir la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité et/ou l'adaptation aux changements climatiques et/ou l'atténuation de leurs effets, en particulier dans le cadre de la facilitation d'un commerce sûr.

ANNEXE III - LISTE DE QUESTIONS POUR L'INTÉGRATION DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES PROJETS FINANCÉS PAR LE STDF

I - PHASE DE CONCEPTION ET DE PLANIFICATION DU PROJET

Questions d'orientation
1. Quelles sont les contributions environnementales potentielles du projet proposé?
2. Existe-t-il des risques liés à l'environnement (par exemple, phénomènes météorologiques extrêmes, dégradation/érosion des sols, précipitations limitées, etc.) susceptibles d'affecter la mise en œuvre des activités du projet et les produits attendus?
3. Y a-t-il des risques que le projet puisse avoir des impacts négatifs (par exemple, résidus agricoles, déchets animaux, émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, etc.)? Dans l'affirmative, quelles mesures d'adaptation/d'atténuation pourraient être adoptées?
4. Quels groupes pourraient être affectés par les impacts environnementaux du projet, et quels sont leurs besoins, difficultés et possibilités liés à l'environnement?
5. Existe-t-il des politiques nationales ou régionales, ou des réglementations internationales sur les principaux marchés cibles, qui traitent de questions environnementales pertinentes pour le projet proposé?
6. Quelles sont les parties prenantes concernées (par exemple, le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'économie bleue, les ONG locales, les organismes de recherche, les entités du secteur privé, etc.) qui jouent un rôle dans l'intégration des considérations environnementales dans le secteur ou la région concerné par le projet? Ont-elles été consultées lors de la formulation du projet? Faut-il obtenir des autorisations environnementales auprès des autorités locales? Existe-t-il des possibilités de partenariat avec ces parties prenantes pour soutenir l'intégration des considérations environnementales dans le projet?
7. Quelles sont les initiatives liées à l'intégration des considérations environnementales qui ont été prises, récemment ou non, dans le pays ou la région concerné(e) par le projet? Quels en ont été les résultats, et y a-t-il des enseignements pertinents à tirer pour le projet proposé?
8. Les responsables de la mise en œuvre du projet et les autres parties prenantes possèdent-ils des connaissances spécialisées dans l'intégration des considérations environnementales? Dans la négative, existe-t-il des possibilités de renforcer ces capacités dans le cadre du projet?
9. Existe-t-il des synergies potentielles entre l'intégration des considérations environnementales et d'autres questions transversales (par exemple le genre) dans le cadre du projet?
10. Des évaluations environnementales ont-elles été menées dans le secteur ou la chaîne de valeur concerné(e) par le projet? Dans l'affirmative, comment les conclusions de ces évaluations peuvent-elles orienter la proposition de projet en ce qui concerne les risques et les possibilités dans le domaine de l'environnement?
11. Quels sont les points d'entrée possibles pour intégrer les considérations environnementales dans les activités du projet? Des indicateurs pertinents permettant de suivre ces résultats ont-ils été définis et inclus dans le cadre logique du projet?

II- PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PROJET

Questions d'orientation
12. Comment les considérations environnementales ont-elles été intégrées au projet pendant la période considérée? Quelles parties prenantes du projet ont été associées pour garantir qu'une attention appropriée soit accordée aux aspects environnementaux, et comment cette contribution s'est-elle concrétisée (par exemple, par le biais de consultations, de la participation au comité directeur du projet ou de la collaboration sur des activités spécifiques, etc.)?
13. Les rapports de situation présentés via LogAlto incluent-ils des résultats concrets concernant les indicateurs et activités liés à l'environnement? Des récits d'expérience illustrant les meilleures pratiques ont-ils été recueillis et partagés avec le STDF et d'autres parties prenantes concernées?
14. L'intégration des considérations environnementales dans les activités du projet a-t-elle suscité des difficultés? Dans l'affirmative, quelles étaient-elles, et comment des difficultés similaires peuvent-elles être évitées ou traitées à l'avenir?

III - ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE (PENDANT ET APRÈS LA PHASE D'ACHÈVEMENT DU PROJET)

Questions d'orientation
15. Dans quelle mesure et de quelle manière le projet a-t-il contribué (directement ou indirectement) à la protection de l'environnement, à l'adaptation aux changements climatiques et/ou à l'atténuation de leurs effets et à la conservation de la biodiversité? Ces résultats ont-ils été consignés dans le rapport final du projet et dans l'évaluation de fin de projet?
16. Les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière d'intégration des considérations environnementales ont-ils été analysés et consignés? Ces résultats peuvent-ils être durables?
17. Dans quelle mesure et de quelle manière le projet a-t-il eu (y compris involontairement) des effets néfastes sur l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques ou la conservation de la biodiversité? Des enseignements ont-ils été tirés pour atténuer ces effets ou éviter qu'ils ne se reproduisent lors d'interventions futures?
